

I - OUEST DU ROUERGUE

2 - LOC-DIEU ⁽⁰⁾

L'histoire de la plus ancienne fondation cistercienne en Rouergue peut se fonder sur des textes très précis, qui permettent de constater les hauts et les bas d'un établissement pourvu trop vite de possessions trop lointaines qu'il devra, en partie, céder à d'autres fondations. En fait, il antécède l'entrée des Cisterciens proprement dits, puisqu'il fut d'abord une des cinq filles de Dalon en Limousin, et se rattachera avec elle à l'ordre en 1162.

Le récit de fondation commence par évoquer, avec de véritables précisions historiques, l'origine même de sept monastères d'Aquitaine, créés par un certain Géraud qui vint là du temps du roi Philippe "de même qu'au temps d'Auguste César, Jean-Baptiste vint sur les bords du Jourdain". Parmi elles, Cadouin en Périgord et Dalon près de Limoges, Grandselve en Toulousain ⁽¹⁾. Il s'agit de Géraud ou Giraud de Salles, natif d'un lieu de ce nom près de Bergerac, "au milieu d'une nation perverse, belliqueuse et féroce" ⁽²⁾. Chanoine régulier à Saint-Avit-Sénieur, il se fit ermite, puis accepta d'aider l'effort réformiste de l'évêque de Poitiers et fonda au moins sept monastères d'hommes et deux de femmes ⁽³⁾.

C'est en 1114 que ce Géraud obtint de Géraud et Golfier des Tours l'autorisation de fonder Dalon et la première donation. Après sa mort, les moines prirent pour abbé Roger ⁽⁴⁾. Celui-ci "voulant amplifier son troupeau et étendre ses paturages", envoya des frères de divers côtés chercher des lieux où ils pourraient construire des monastères. En Rouergue, ils trouvèrent un endroit "convenable seulement pour les voleurs", à cause de l'épaisseur de fourrés et de la multitude des chênes ⁽⁵⁾. Il s'agissait de la zone de jonction entre le causse de Ville-neuve et celui de Caylus, à la frontière des diocèses de Rodez et de Cahors, ce qui expliquerait, comme à Aubrac, l'abondance des brigands. Pour l'intérêt porté alors à cette zone très peu peuplée, voir encore la fondation de la Ramière par Bertrand de Grifeuille ^(5 bis).

Le premier donateur fut le principal seigneur local, Audouin de Paris ou Parisot, précédemment donateur à Conques ^(5 ter), qui donna le bois de Lavaure, dit "dominical" et des droits de pacages ⁽⁶⁾, deux manses à Mouziès, dont le manse presbytéral (sans doute celui de l'église d'Elbes, la plus voisine) dont le prêtre Hugues Malié approuva la donation de dîmes faite par Raimond Hugues et ses fils. D'autres donateurs cédèrent leurs droits, dont Bernard de Caleil, qui abandonna la *serventia* (droit de

sergent), il s'agit donc de *feudales* ou nobles de seconde zone. D'un rang plus élevé, Vezian de Maleville et son frère Rainon qui cèdent la terre du Viala pour y établir un étang et un moulin ⁽⁷⁾ et ces derniers sont peut-être par d'autres donations à l'origine de la grange de l'Albenque, paroisse de Saint-Mémory, tout près de leur seigneurie ⁽⁸⁾.

Ce premier groupe de donations, qui donna lieu sans doute à une cérémonie solennelle de fondation ⁽⁹⁾, eut lieu en mai 1124, avec l'approbation de l'évêque Adhémar, le comte Richard et son fils Hugues tenant le principat en Rouergue (en fait à Rodez) ⁽¹⁰⁾. Le même évêque posa la première pierre du monastère le 28 août 1124. En novembre, Guillaume fut constitué premier abbé. Il mourut en juin 1144.

C'est sans doute dans cette période que l'évêque Adhémar confia aux religieux l'église d'Elbes, ancienne dépendance de Marcihac et celle de Fontaynous, un peu plus à l'ouest ⁽¹¹⁾. En 1246, Raimond Odolric de Parisot cédera au second abbé Amiel, avec le *vicus* de Grèses, tous ses droits sur l'église de Fontaynous et la paroisse de "Cintrosa" ⁽¹²⁾.

Un autre bloc de donations nous permet d'assister à la formation sous l'abbé Guillaume (donc avant 1144) de l'importante grange de Colombières ⁽¹⁴⁾. Il y avait là, entre la dorsale du Ségala et les gorges de l'Aveyron, face au château de Belcastel, une terre dite de "Alta villa" et le bois dit "Colombinesc" qui lui donnera son nom. Les donateurs sont les seigneurs les plus voisins, Etienne de Puech-Long ⁽¹⁵⁾, Hector Adhémar de Combrouse, Pons de Colombières, Frotard de Belcastel (surnommé "Chair salée"), Bégon de Saunhac et d'autres plus éloignés, vers les gorges du Viar comme Robert de Castelmarty et Pierre de Castelnau (sans doute de Castelnau-Peyralès près Sauveterre) ⁽¹⁶⁾, vers Rodez comme Adhémar de Balsac, vers le Bassin Houiller comme Raimond d'Auzits, Hugues Petri d'Aubin, Hector de Viviez, et jusqu'en Quercy comme Hector de Montemurat, ou très à l'est comme Raimond de Sévérac et trois autres frères de ce nom ⁽¹⁷⁾. Le développement se poursuit sous l'abbé Amiel et la plupart des droits sont acquis contre des sommes d'argent, de 3 sous jusqu'à 80 sous rodanois. On réserve parfois le cens, et plus souvent les "landes" c'est-à-dire le droit de pacage sur les vastes zones non cultivées et déjà déboisées.

Comme autrefois chez les Bénédictins, les seigneurs cherchent à caser un de leurs fils, en leur qualité de "membres fondateurs". Mais un prix d'entrée comme moine qui paraît fixe, 100 sous, est payé aux parents et non plus par eux) pour l'admission de leurs enfants. Ainsi, en 1147, pour Raines de Maleville qui donne, il est vrai, le mas Ainardenc ⁽¹⁸⁾. Autre à une date voisine, pour Bernard Petri, sans doute d'Aubin ⁽¹⁹⁾. Il s'agit

prévu qu
d'accord
à la che

On
un jour
décéder
avril 116
par indi
le voudra
à cheval
donation
au couve
Jourdan,
même en

Déjà
Larzac a
cession e
sur toute
tants de
du bois c
de la ter
Amiel v
Grésos (2
Après 11
privilège
de "Ciste
de l'abbay
se faisait

Suit
Pons Ma
melgorien
Roquette,
c'est l'aut
granger, F
et Bernar
la donati
la maison
Arnal (26 b

La gr
tent par l
église et u

le seconde zone. D'un rang Rainon qui cèdent la terre (7) et ces derniers sont peut-être de l'Albenque, paroisse (8).

na lieu sans doute à une en mai 1124, avec l'appro- et son fils Hugues tenant Le même évêque posa la En novembre, Guillaume 1144.

que Adhémar confia aux nce de Marcihac en Cahors leur concédaient 1246, Raimond Odolric e vicus de Grèses, tous sse de "Cintrosa" (13).

ster à la formation sous nte grange de Colom- es gorges de l'Aveyron. lta villa" et le bois dit eurs sont les seigneurs or Adhémar de Com- l (surnommé "Chair es, vers les gorges du Castelnau (sans doute dez comme Adhémar 'Auzits, Hugues Petri me Hector de Mont- et trois autres frères l'abbé Amiel et la ent, de 3 sous jusqu'à ouvent les "landes". on cultivées et déjà

rs cherchent à caser eurs". Mais un prix ayé aux parents (et insi, en 1147, pour nardene (18). Ainsi, l'Aubin (19). Il avait

provisu que son fils se ferait moine, mais celui-ci n'a pas voulu. On tombe d'accord que, si un autre de ses fils veut se faire moine avant de parvenir à la chevalerie, il n'aura pas à rendre les 100 sous.

On pouvait aussi obtenir par une donation la possibilité d'être reçu un jour comme moine, pour devenir effectivement religieux, ou pour accéder dans l'habit monacal, avec les avantages spirituels afférents. En avril 1162, Raimond de Saint-Grat cède la moitié de trois mas qu'il tient par indivis avec Olic de Maleville. Il sera reçu comme frère quand il le voudra, soit malade, soit sain et capable de marcher et même de monter à cheval. Nous ne savons s'il a donné suite, bien qu'il ait fait une autre donation en 1172, mais l'autre coseigneur, Olic, se donnera effectivement au couvent en 1168, en cédant sa moitié des mêmes mas, et Raimond Jourdan, de la plus importante famille seigneuriale de Creissels, fera de même en 1173 (20).

Déjà, sous Amiel, se forme la grange lointaine de "la Roja", sur le Larzac au-dessus de Millau (20 bis), avec peut-être en tout premier lieu la cession en 1150 par P. Ahenric, seigneur de Peyrelade, du droit de pacage sur toute une zone à partir de la Dourbie, en réservant les droits des habitants de cinq mas pour leurs propres bêtes, et en interdisant de couper du bois dans la partie mise en défense (21), et vers la même date la cession de la terre dite anciennement "las Anonas" (22), puis l'engagement à Amiel vers 1145, par le même P. Ahenric, de la moitié du mas de Grésos (23). La maison de la Roja est alors tenue par Hugues Raoul. Après 1145, l'évêque de Rodez, Pierre, concède à l'abbé de Loc-Dieu le privilège de dispense des dîmes sur les terres acquises dans la paroisse de "Cisterna" (La Citerne), c'est-à-dire Notre-Dame de La Salvage, prieuré de l'abbaye de Gellone. C'est la preuve que le développement de la grange se faisait aux dépens de ce monastère (23 bis).

Suit en 1151 une donation de Raimond de Cassagnes (24). En 1152, Pons Malras cède à Hugues Raoul, moyennant le "don" de 62 sous melgoriens, les trois quarts du droit de quart sur la moitié du mas de la Roquette, dans la partie tenue par Raimond de Cassagnes (25). En 1157, c'est l'autre moitié du mas de la Roquette qui est cédée à un nouveau granger, Rigal, par Raimond de Miraval et ses deux frères Rainon-Hugues et Bernard, pour payer l'entrée de leur sœur au monastère (26). Vers 1165, la donation de Bernard de Luzençon est faite à "Arnal d'Albin" qui tient la maison de la Roja, et en 1166 celle de Guiral Bernart à l'abbé Arnal (26 bis).

La grande activité d'Amiel et la prospérité déjà atteinte se manifestent par la donation du lieu de *Campus bonus* pour y construire une église et une abbaye, faite entre ses mains et celles de ses frères, le 1^{er}

février 1153 (n.s.) par Guillaume, seigneur de Borne⁽²⁷⁾, et qui devint le monastère de Chambons, en Vivarais⁽²⁸⁾.

Le 9 juin 1159, un dimanche, Amiel posait la première pierre de l'église de Loc-Dieu⁽²⁹⁾. Ce devait être un religieux de premier ordre car, dès le 31 mai, il était transféré à l'abbaye-mère de Dalon, dont il devenait le chef⁽³⁰⁾.

Son successeur, Guillaume de la Cassana (Guillaume II)⁽³¹⁾, resté sans doute sous sa direction⁽³²⁾, paraît avoir eu le même tempérament très actif et trop entreprenant. Peut-être aussi les difficultés s'accroissent-elles du fait de la tension entre rois d'Aragon et comtes de Toulouse. En 1160, il fait l'acquisition pour 300 sous versés "en nom de don" et des prières⁽³³⁾ de la moitié de la terre d'Aledeiras, de Pierre Hugonis de Creissels, qui se réserve un cens de deux fromages valant 18 deniers, 2 setiers de froment et autant d'avoine, en reconnaissance d'un homme "commun", mais seulement jusqu'à sa mort.

En 1160, il commence aussi la fondation d'une grange à Lescure Fangel près de Prades-de-Salars, en achetant le fief du manse ecclésiastique à Deude Virgile, le seigneur de Vezins⁽³⁴⁾.

Le 3 mai 1162, Guillaume, "vénérable abbé de Loc-Dieu", était encore témoin pour la confirmation de leurs privilèges aux Cisterciennes de Nonenque par Pierre, évêque de Rodez⁽³⁵⁾. Et il recevait de ce dernier, le 8 juin, l'église de Colombières pour la joindre à la grange⁽³⁶⁾. Dégoûté brusquement (ou mal vu par le parti aragonais ?), Guillaume part au bout de deux ans et demi, en septembre 1162, et se retire à l'abbaye de Feuillans, près de Toulouse⁽³⁷⁾ qu'il contribua peut-être à faire adhérer à la congrégation de Citeaux⁽³⁸⁾.

Le rattachement progressif au régime bernardin et à la filiation "officielle" des abbayes d'autres origines ne se fait pas sans hésitations ni luttes. Cadouin avait formé sa propre congrégation, avec même ses Chapitres annuels, comme à Citeaux, système absolument contraire au principe unitaire de la "charte de charité". Elle avait essaimé en 1124 à Ardorel en Albigeois, à l'est de Castres, et Ardorel avait elle-même fondé en 1139 Valmagne, près de Pézenas en Bas-Languedoc. Celle-ci se retira dès 1149 pour passer sous la paternité de Bonnevaux en Dauphiné, tandis qu'en 1162 Ardorel même recevait de l'évêque d'Elne le contrôle de deux abbayes en Roussillon. Cette dernière date paraît particulièrement importante un peu partout, car c'est aussi celle où Dalon accepte de se rattacher à Citeaux, suivie par ses propres filiales, Bonlieu fondée en 1121, Loc-Dieu et Le Beuil (de 1123), Prebenoit (de 1140) et Saint-Léonard des Chaumes⁽³⁹⁾. C'est seulement dès lors qu'on peut parler vraiment d'une influence cistercienne directe dans le Midi.

Loc-Dieu
route. Bernard
cinquième a
qui se retira
une seconde f
pendant 6 m

Albertus
à qui elle ava
les calices. Il
et fit appel a
renvoyer à l'a
L'abbé de ce
mourut peu
convention,
charité et l'a
bien sûr les p
à son tour d

La grave
d'accroissem
ou d'achat as
Lescure en
de l'Eglise e
Prades⁽⁴³⁾.
l'engagement
de Masels s
bénéfices sp

En 1169
ce qu'il avai
Raimond Be
Hauts⁽⁴⁶⁾.
l'épuisement

Pour la
1164, Guilla
fief et pagés
puis pour se
de Luzençor
droits sur la
bien et char

Le char
tâche ? Vers
Roja pour l'
et Raimond

Loc-Dieu a dû hésiter pourtant pendant quelque temps sur sa propre route. Bernard, successeur de Guillaume II, mourut en juin 1164⁽⁴⁰⁾. Le cinquième abbé fut Arnal, depuis juin 1164, puis en août 1169, Etienne qui se retira en novembre 1175. Alors, Guillaume de la Cassagne revint une seconde fois pour se retirer aussi en mai 1177, puis le siège resta vacant pendant 6 mois.

Albertus, élu en novembre 1177, trouva l'abbaye ruinée, les usuriers à qui elle avait dû emprunter ayant enlevé tout le bétail, les livres et même les calices. Il se sépara alors de Dalon qui ne se souciait plus de sa filiale, et fit appel aux Cisterciens de Pontigny en Bourgogne qui préférèrent le renvoyer à l'abbaye plus voisine de Bonneval, dans le nord du Rouergue. L'abbé de celle-ci, Adémar, accepta de "renflouer" Loc-Dieu, mais il mourut peu après et ce fut son successeur Guillaume qui exécuta la convention, en donnant au nouvel abbé Arbert 20 000 sous, la moitié en charité et l'autre moitié moyennant la cession de deux granges. Ce furent bien sûr les plus éloignées, Lescure et la Roja, que Bonneval abandonnera à son tour dès 1181 aux Templiers, mieux placés de ce côté⁽⁴¹⁾.

La grave crise financière de 1177 laisse soupçonner que la politique d'accroissement des granges, fondée elle-même sur des opérations de prêt ou d'achat assez aventureuses, pouvait aussi bien échouer que réussir. Pour Lescure en 1166, Guiral Bernard⁽⁴²⁾ donnait ses droits sur le fief des mas de l'Eglise et de la Lande, pour 57 sous, en présence de Pons, prêtre de Prades⁽⁴³⁾. En mars 1167 (n.s.), Jourdain de Ségur repassait à l'abbé l'engagement de 200 sous de Rodez, qu'il avait sur Hugues Boet et le mas de Masels soteiras (Bas), en recevant 65 sous de charité et sa part aux bénéfices spirituels du couvent⁽⁴⁴⁾.

En 1169, Béranger de Camboulas cédait aux "frères" de Lescure tout ce qu'il avait au village du Bousquet⁽⁴⁵⁾. En 1170, Bérangère, femme de Raimond Bertrand, cédait le mas de Baurol et la moitié du mas des Mazels Hauts⁽⁴⁶⁾. Il n'y a pas d'actes ultérieurs, ce qui paraît dénoter l'épuisement.

Pour la Roja, les dépenses apparaissent encore plus importantes. En 1164, Guillaume Sescals cède à l'abbé Arnal la propriété complète, alleu, fief et pagésie, du mas de Boissans. Il s'en réserve l'usufruit pour lui, puis pour ses frères, et reçoit néanmoins 800 sous⁽⁴⁷⁾. Vers 1165, Bernard de Luzençon cède à Arnal d'Albin "qui tient la maison de la Roja" ses droits sur la Roquette et deux autres mas, contre 40 sous melgoriens "de bien et charité"⁽⁴⁸⁾.

Le changement fréquent de grangers indique-t-il qu'on se tue à la tâche ? Vers 1165 encore, Bernard Hugues est qualifié de "prieur" de la Roja pour l'accord de l'abbé Arnal avec Raimond de Miraval (Mireval) et Raimond Hugues, son frère, qui apparaissent comme les *feuzals* de

Pierre Ahenric, pour la moitié du mas de la Roquette déjà cédé pour la réception de leur sœur Veziane au monastère. Ils reçoivent une charité de 70 sous. L'identification avec la famille du troubadour Raimond de Mireval est à écarter^(48 bis). L'acte est passé devant l'église Saint-Amans-de-Bouysse, en présence d'Hélie de Montbrun, maître de l'ordre du Temple en Rouergue, et de Guichard (de Deissinas), maître de l'Hôpital de Jérusalem, tous deux intéressés par la région de Millau d'où ils expulsèrent bientôt les Cisterciens⁽⁴⁹⁾. Le même Bernard Hugues prend même le titre de *comandador*, emprunté aux ordres militaires, lorsqu'avec un autre moine, Rigal, et son abbé, il doit répondre en 1167 à la plainte de Guiral et Pierre de Nantuéjols sur le mas même de la Roja⁽⁵⁰⁾. L'arbitrage assuré par Guiral de Luzençon avec l'accord de Bernard Guiral de Salles-Curan, fut garanti par le serment de Pierre Ahenric, Arnal du Monna et Déodat de Cornus et la présence de tous ces nobles manifeste l'importance de l'affaire. Les plaignants ne cèdent que la moitié de ce qu'ils ont, soit un sixième du droit de quart, et reçoivent 40 sous melgoriens⁽⁵¹⁾.

En 1166, Bernard Raimond et ses deux frères ont vendu au même Bernard Hugues "qui tient en baylie" la maison de la Roja, leurs droits sur deux mas au Vors, pour 50 sous melgoriens neufs, reçus "par nom de prix et par nom de bien et charité". Premier des témoins, Etienne, chapelain de Saint-Amans-de-Troussit, près Millau⁽⁵²⁾. En juillet 1170, c'est une donation pure que fait Bérandère, femme de Raimond Bertrand (un des principaux nobles de Millau) à l'abbé Etienne, de toute la propriété du mas de Barot et la moitié du mas des Masels Hauts. Tous deux recevront après leur mort les mêmes honneurs funèbres et prières que s'ils avaient été moines, mais ils se réservent un cens de 4 setiers seigle, mesure de Millau, qui sera perdu seulement si elle n'a pas d'héritier⁽⁵³⁾. En 1174, les deux mêmes donateurs cèderont leur droit de quart et de dime sur le mas de Chaudunesc, mais il a fallu racheter un engagement de 205 sous melgoriens neufs contracté auprès de Guiral de Laguiole⁽⁵⁴⁾. Vers 1172, il faut s'accorder avec le maître Guichard de Deissinas et l'Hôpital de Jérusalem pour les pâturages des Olmières, cédés par Gelebrun de la Roque, Loc-Dieu prétendant avoir reçu de celui-ci le droit de pacage moyennant une livre de poivre par an, et l'Hôpital déclarant avoir acquis l'alleu et le fief. Le pacage est reconnu pour 5 ans, moyennant versement du poivre⁽⁵⁵⁾. La dernière donation à Loc-Dieu est faite au moine Raimond Hubert par Guillaume del Plantier, celle de ses droits sur le Vors, seulement pour la rédemption de ses péchés⁽⁵⁶⁾.

Tout de suite après, c'est Bonneval qui s'installe, et Hugues del Poig (del Puech), son bayle à la Roja, reçoit en 1180 de Flor et de Brenguiet de Revel, son mari, les droits sur deux mas et demi à Boissans, ayant appartenu à Guillaume Sescalc (déjà connu comme donateur), pour 70 sous melgoriens. Le père de Flor avait déjà reçu 40 sous, et le cens d'un setier de blé⁽⁵⁷⁾.

Dès 1181, B... leur abandonne tous ceux venant de Millau, les Four... entre le Tarn, la... tières, curieusen... donation si elle... paiement), et m... ni y faire des m... fils de Pierre, l... au maître de Sa... couvents de Loc... lignage, ou lui-r... tions au Temple... pour 260, 100... rappelle les do...

Un nouvel abbé inconnu du roi d'Aragon obtient une indemnité pour la cession⁽⁶⁰⁾ de la grange. A Millau, Tabernaria (sic) est un grand espoir.

La situation de Rodez s'intensifie à Dalon et en ce qui concerne de Loc-Dieu, v... le droit de pacage, faire de même terrain, plaine protection⁽⁶³⁾. Bernard, comte et Bédettes⁽⁶⁴⁾.

Mais les abbés de Dalon, principale protégée. N'y a-t-elle pas un de ses moines en 1181 ? L'acte témoin d'actes. Il doit s'agir

Dès 1181, Bonneval s'entend avec les Templiers de Sainte-Eulalie et leur abandonne, en échange de droits sur le Causse entre Lot et Aveyron, à Millau, les Fourques et la Roja, en s'engageant à ne plus rien acquérir entre le Tarn, la Dourbie et la Sorgues. C'est un véritable accord de frontières, curieusement teinté par la religion. Les Cisterciens refuseront toute donation si elle n'est pas faite "pour l'amour de Dieu" (c'est-à-dire sans paiement), et même dans ce cas, ils ne pourront y tenir des troupeaux, ni y faire des maisons ayant foyer et feu⁽⁵⁸⁾. Vers 1185, Pierre Ahenric, fils de Pierre, le donateur primitif, et sa femme Azalmus, abandonnent au maître de Sainte-Eulalie tous les engagements, dons et achats que les couvents de Loc-Dieu et Bonneval avaient pu conclure avec son père, son lignage, ou lui-même d'une façon quelconque, et il fait de nouvelles donations au Temple qui lui donne à son tour 200 sous et la liberté de gages pour 260, 100 et 400 sous⁽⁵⁹⁾. De même, en 1187, Béranger d'Auriac rappelle les donations de son père et de son "barnatge"^(59 bis).

Un nouvel accord avec les Templiers en 1189 nous amène à intercaler un abbé inconnu de Loc-Dieu, Sicard, qui a porté plainte devant la cour du roi d'Aragon à Millau, appuyé par Pierre, abbé de Bonneval, et obtient une indemnité de 1000 sous melgoriens, ce qui montre l'importance de la cession⁽⁶⁰⁾. Les Fourques est qualifié de *bovaria*⁽⁶¹⁾ et La Roja de grange. A Millau, il est précisé qu'il s'agissait des maisons données par Tabernaria (sic) pour son fils⁽⁶²⁾. C'est bien la renonciation définitive à un grand espoir de développement dans les domaines aragonais.

La situation est moins mauvaise d'un autre côté. Le comte Hugues II de Rodez s'intéresse aux Cisterciens, son frère Guillaume s'étant fait moine à Dalon et en étant devenu le quatrième abbé, après Amiel, l'ancien abbé de Loc-Dieu, vers 1171. Hugues avait déjà concédé aux moines de Loc-Dieu le droit de pacage sur toutes ses terres quand, le 9 mai 1174, il déclare faire de même pour Dalon, en faveur de son frère, pour toute nature de terrain, plaine ou forêt, et toute espèce de bétail, dont il assurera la garde et protection⁽⁶³⁾. En 1176, dans son testament, il place son troisième fils, Bernard, comme moine à Loc-Dieu, en lui donnant quatre mas à Bèdes et Bédettes⁽⁶⁴⁾.

Mais les liens avec la famille comtale se relâchent après la mort de l'abbé de Dalon et avec le rapprochement de Bonneval, qui devient la principale protégée des comtes de Rodez et patronne elle-même Loc-Dieu. N'y a-t-elle pas introduit comme prier, sans doute dès la crise de 1177-1178, un de ses moines, Pierre, qui succède à Arbert comme abbé en novembre 1181 ? L'abbé Pierre apparaît fréquemment, de 1182 à 1189, comme témoin d'actes pour Bonneval, qui nous livrent son nom de famille : d'Altu. Il doit s'agir d'un membre de la famille de Saint-Juéry-d'Authun, près

Saint-Amans-des-Cots, vers l'ouest de la Montagne, d'abord moine à Bonneval et délégué par elle pour contrôler l'abbaye devenue sujette (68).

Tout au début de l'abbatit de son successeur, Guillaume, le 30 juillet 1189, se situerait la consécration de l'église de son monastère par Hugues, évêque de Rodez, mais celle-ci est d'une authenticité bien douteuse (69). Si l'abbaye paraît en parfaite tenue sous son successeur Sicard qui, en 1189, obtient quelques dédommagements des Templiers pour la Roja (70), celui-ci ne fait que passer (68) et c'est tout de suite l'abbé Guillaume qui, lui, restera longuement, jusqu'en juillet 1213. De même ensuite Bernard jusqu'à mars 1235, puis Jean jusqu'à novembre 1248, dont le successeur Gui, par contre, se démettra au bout de 18 mois (69).

C'est encore à l'abbé Pierre qu'en 1182 Guiraud, abbé de Conques, céda divers droits près de Clauhac, sûrement pour la fondation d'une nouvelle grange à Marinesques de Naussac (70). Celle-ci manque à la bulle de Lucius III de 1182, qui nous donne par ailleurs la liste complète des biens, savoir les églises de Fontaynous et Colombiès, les granges d'"Emotrosa", l'Albenque près Villefranche-de-Rouergue (70 bis), Gipoulou, Merlet et Tirecap tout autour de Colombiès, la terre de Precord et la grange de Naviale (71). En juillet 1191, l'abbé Guillaume est témoin d'un accord entre Grandselve et Boulbonne pour des pacages (71 bis).

Les statuts des Chapitres généraux nous permettent seulement de suivre quelques manquements et procès grands ou petits, et marquent les liens et obligations créés par l'entrée dans la famille cistercienne. En 1195, le moine de Candeil venu en intrus à Loc-Dieu, sans doute pour tenter d'y devenir abbé, est renvoyé à Grandselve, avec interdiction de monter à cheval et de parvenir à l'abbatit. Le prieur de Candeil, qui l'avait accompagné, sera déposé. Doit-on voir là un essai d'intervention du comte de Toulouse (72) ? En sens inverse, en 1213, l'abbé de Loc-Dieu, qui avait négligé d'aller faire la visite de Candeil, sera mis trois jours *in levi culpa* (73).

En 1214, on retourne à la filiation d'origine. Après une controverse entre Guillaume, abbé de Dalon, et Hugues, abbé de Bonneval, il est décidé que Loc-Dieu redeviendra fille de Dalon, tandis que Bonneval recevra la paternité de Chambons en Vivarais (74). En 1219, c'est une controverse avec Mazan qui est réglée par les abbés rouergats de Silvanès, Bonnacombe et Beaulieu. Mazan ne pourra mettre des bêtes dans les pacages des abbayes de Rosières et le Miroir (75).

En 1221, l'abbé de Loc-Dieu doit participer à l'arbitrage concernant Ardorel en Castrais, mais en 1221, il se trouve lui-même en controverse avec l'abbé de la Creste pour Feuillans, peut-être à cause du passage de l'abbé Guillaume de ce côté, qui pouvait susciter des prétentions. Les abbés de Grandselve et Bonnefont n'ayant pu régler l'affaire, elle est confiée en 1230 aux abbés de Bonneval et Mazières (76).

En 1244, l'abbé est déposé et l'abbaye est communiquée à la communauté en Bas-Rouergue et mangé de la...

Cette altération de l'ambiguïté de la dépaycée dans et par rapport...

0. Cne Martiel, Janauscek, p. 1. Pas de fonds d'...

Notes, t. I, p. 91, et un mémoire sur la fin du XII^e s'est sans doute... Fleury, auteur de L. 10975, fol. 2. Meil... 14 juillet 1685, don... 1181, et correspond... 40 ans et depuis l'en... été utilisé et mérita... nologique, nous y re... plèterons par les piè... publiées par C. Bru...

L'histoire de la sujette à caution. Ce n° 5, 1940, p. 280)

1. Manuscrit.

2. Nous repreneons Vies des Saints, t. X mangé. Nous y ren...

3. En plus des tr... Alodios (peut-être le... où il mourut le 20 av... au diocèse de Poitier... du diocèse, Grosbos... X^e siècle).

Pour les fondatio... et l'étude d'O. Leng... monastiques à Saint...

4. Le manuscrit... le récit de fondation... Gallia, II, Instr. 201... la fondation de Dal...

Roger fut bien le... de Golfier des Tours... en présence d'Eusto...

En 1244, l'abbé Jean I est chargé avec son voisin de Beaulieu de la conservation de l'abbaye de Clariana en Roussillon, mais en 1259, Jean II est déposé et il lui est défendu désormais de sortir du monastère. Il aurait communiqué avec un hérétique albigeois (preuve de plus de leur présence en Bas-Rouergue) (77), dépouillé une statue de la Vierge de ses ornements et mangé de la viande les jours prohibés (78).

Cette alternance d'éléments positifs et négatifs manifeste jusqu'au bout l'ambiguïté de la situation, pour une abbaye qui paraît avoir été comme dépaycée dans la zone où elle s'était établie, par rapport à ses origines et par rapport à ses essais malheureux d'expansion vers le sud-est.

NOTES

1. Coe Martiel. C. Couderc. *Bibliographie*, art. Loc-Dieu.

2. Janussek, p. 149. Mabillon, t. VI, p. 116. *Gallia christiana*, I, 262.

3. Pas de fonds d'archives. Textes de Doat (vol. 136, fol. 233) analysés par Rigal et Verlaquet, *Annuaire*, t. I, p. 91, et publiés par A. Cibiel dans *Documents sur Loc-Dieu*, Villefranche, 1892, avec un mémoire sur la fondation composé au XVII^e siècle par le généalogiste Etienne Cabrol. Ce dernier s'est sans doute servi du texte placé en tête d'une série de copies d'actes établies pour Claude Florey, auteur de *L'histoire ecclésiastique*, abbé de 1684 à 1706 (Bibliothèque nationale, ms latin 10975, fol. 2. Meilleure copie aux fol. 11-18). La première partie de ce "manuscrit", copiée le 14 juillet 1685, donne un bref récit de la fondation, une chronologie très précise des abbés jusqu'à 1111, et correspond à la recherche de chartes effectuée par un certain Pierre, moine, resté pendant 40 ans et depuis l'enfance dans l'abbaye. Ce texte, qui constitue un véritable cartulaire, n'a jamais été utilisé et méritera de l'être plus complètement. Les actes étant donnés partout dans l'ordre chronologique, nous y renverrons par les seules mentions : *Doat, Documents, Manuscrit*. Nous complétons par les pièces du fonds du Temple des Archives de la Haute-Garonne, en grande partie publiées par C. Brunel, coté avec le sigle Temple ou Brunel.

4. L'histoire de la fondation par l'abbé V. Lafon (*Mémoires Société Aveyron*, t. XI, 339) est très douteuse à caution. Celle de l'abbé M. Coucoureux (*Bulletin de la Société des Amis de Villefranche*, n° 5, 1940, p. 280) l'a reproduite sans critique.

1. *Manuscrit*.

2. Nous reprenons les termes de sa vie anonyme de la fin du XIII^e siècle. Voir Baudot et Chaussin, *Actes des Saints*, t. X, p. 796. Son dicton favori était : "Adam fut expulsé du paradis pour avoir mangé. Nous y rentrerons en ne mangeant pas."

3. En plus des trois cités, fondés en 1114 et 1115, le *Manuscrit* nomme au diocèse de Poitiers Alais (peut-être le Pin, canton Vouillé, que Géraud fonda en 1120), Castellare (les Châtelliers, qui mourut le 20 avril 1120 et reçut sa sépulture), Lapsiam (qui doit être l'Absie (Deux-Sèvres), au diocèse de Poitiers), et Bornet au diocèse d'Angoulême (inconnu ; la seule abbaye cistercienne du diocèse, Grosbos, canton Montbron, aurait pris en 1166 la suite d'une abbaye bénédictine du même diocèse).

4. Pour les fondations de Géraud de Salles (ou de Sales), voir *Bernard de Clairvaux*, 1953, p. 257, et l'étude d'O. Lenglet, au colloque sur *Les réseaux monastiques* du Centre d'Etudes sur les ordres monastiques à Saint-Etienne, septembre 1985.

5. Le manuscrit, sauf pour la date de 1117, probablement erronée, concorde parfaitement avec le récit de fondation de Dalon qui formait aussi le début du Cartulaire de cette abbaye. Publié dans *Gallia*, II, instr. 201. Molinier, *Sources*, t. II, n° 1485. Touzery (p. 109) qui date aussi de 1117 les fondations de Dalon, en fait à tort une fille de Pontigny.

6. Roger fut bien le second abbé, de 1120 à 1159. *Gallia*, II, 623. Il reçut une autre donation de Geoffroy de Tours, le jour de la première messe qu'il célébra sur l'autel du "monastère neuf", en présence d'Eustorge, évêque de Limoges (donc avant décembre 1137, date de sa mort). Ce

dernier avait également encouragé les débuts de l'abbaye d'Obazine, fondée elle aussi d'abord de façon originale, avec deux maisons voisines d'hommes et de femmes, par un certain Etienne, moine du Limousin, qui ne fut fait moine qu'en 1142 et adopta en 1146 l'ordre cistercien. C'est par cette gation de monastères déjà fondés isolément qu'a été assurée le plus souvent l'expansion de l'ordre vers l'Aquitaine, en profitant du courant créé par toute une série de "mystiques", que la grande ombre de saint Bernard a fait un peu oublier.

5. *Manuscrit*. Ce témoignage sur la forestation, en pleine zone de cause, n'est pas négligeable. Nous écartons toutes les fabulations fournies par ce point de départ : *Locus diaboli* devenant *Locus dei*. C'est ce qu'indiquait, selon Cabrol (*Documents*, p. 17), une inscription placée sur la porte du monastère : *Olim lucus fueram, nunc locus Dei sum*. D'autres disent *locus diaboli*, à cause d'un lac voisin. Et les moines auraient d'abord planté la croix sur un énorme dolmen (ils sont très nombreux dans cette zone, mais ce n'est pas une raison suffisante pour justifier ce récit). Tout au moins inventée aussi, la chapelle construite par saint Mainfroi en 989, selon le cartulaire de Montsac, dans laquelle les moines auraient célébré leurs premiers offices.

5 bis. Voir chap. IV-3.

5 ter. *Cartulaire* n° 536, après 1108. Voir chap. III-2, n. 249. Pourrait-on y voir un exemple de plus du passage des donateurs des Bénédictins aux "Nouveaux Ordres" ?

6. Ce détail seulement dans le *Manuscrit*. Les terres cédées se situaient à la limite de la seigneurie de Parisot, puisque Loc-Dieu fait frontière lors du partage de celle-ci, en 1157. Brunel, n° 78.

7. Doat et *Documents*.

8. Nous n'avons aucun renseignement sur celle-ci.

9. Celles-ci paraissent avoir été de règle, comme sans doute déjà pour les fondations de l'âge antérieur, mais sont souvent mal documentées. Elles entraînaient la venue de l'évêque diocésain. Voir plus loin le cas particulièrement net de Silvanès, par. 4.

10. La nouvelle dynastie des comtes de Rodez était donc dès lors solidement établie en Rouergue et considérée comme dominante, même dans la zone où le comte de Toulouse conservait des possessions.

Les éléments de la date : indiction 8, épacte 13, concurrents 4, lune 30, ne conviennent pas à l'année 1124, ni aux voisines. Mais le jour de la fête correspondant à la fois au décès de saint Augustin et à la Saint-Julien (de Brioude) est bien le 28 août.

11. Voir plus haut, chap. IV-9, Marcilhac.

12. E. Sol, *L'église de Cahors aux XI^e-XII^e siècles*, p. 69. La dîme, selon G. Lacoste, *Histoire du Quercy*, t. II, p. 37. Les deux églises sont dans la commune de Martiel.

13. Doat et *Documents*, p. 33. Selon nous, il doit s'agir de Combrouse (Cne Colombières). L'église restera pourtant à la collation de l'évêque jusqu'à 1789.

14. Doat, fol. 248. *Documents*, p. 43. C'est un véritable rouleau de donations, continué sous l'abbé Amiel et qui se rapproche du type des "brefs".

15. Lieu inconnu, mais les mamelons allongés entre deux ruisseaux ou "maresques" sont typiques dans cette zone. On trouve à la suite la donation faite par le même, *urgente periculo mortis*, à l'abbé Amiel, avec l'approbation de son neveu Déodat Béranger. Il n'avait donc pas d'enfants.

16. C'est la plus ancienne mention de cette famille. Pierre, son fils, Pierre, et sa femme, Caritas, donnent le mas de Tirecabre (sans doute Cne de Castanet). Vers 1160, Pierre et son fils seront encore témoins de la première donation à Bonnetombe de la grange de la Serre (2 H. Bonnetombe, l. Bonnetombe, n° 26) et encore vers 1180, Pierre *lo dons*, Pierre et Jourdain, ses fils, donneront au Temple de la Selve leurs droits sur le mas de Sigouls (*Cartulaire de La Selve*, n° 165). Ensuite, c'est un Hugues Azémar del Castelnau qui donne, vers 1217, à Bonnetombe le mas de Campagnet (Cne Moyrazès) et des pacages. L'acte est passé à Castelnau, "en la sala", et Guibert del Castelnau est témoin (2 H. Bonnetombe, Is). En 1229, Raimond de Castelnau, quand il donne d'autres pacages, habite dans sa maison de Sauveterre. Il semble donc y avoir eu plusieurs familles sur le fief, avec des possessions très dispersées, et le terme de baronnie n'apparaît pas. Il s'agit bien dans tous les actes, de Castelnau-Peyralès, et non de Castelnau-Pégayrolles, comme l'ont cru les éditeurs du *Cartulaire de La Selve*.

17. On trouve d'abord Bégon de Sévérac, témoin de la première donation, entre Hugues Durand, curé de Sévérac, et Seguin, prieur de Saint-Sauveur (dépendance du Monastier, à Sévérac, cf. chap. IV-14), qui nous confirment qu'il s'agit bien de la localité la plus importante de ce nom (ch. I. de canton), puis une donation par Raimond de S. et encore B. et Adhémar, frères. C'est un mariage qui avait dû leur donner des droits vers Colombières. La présence de cette famille montre déjà une orientation vers la vicomté de Millau, où se créeront les nouvelles granges.

Au même rang, de qui possédaient des biens d'un mariage et d'une l'extraordinaire imbrication séparés pour le même tent plusieurs fois, pre

18. Doat et *Documents*, p. 10 sous. *Ibidem*.

19. *Documents*, p. 20. Les trois actes

20 bis. Voir à présent le *Levezou au XII^e siècle* noms des grangers et p

est l'étymologie la plus de Soulier, qu'il identifie de Millau. S'il y a eu

21. Brunel, n° 60 sur *Peyrelade et les Ar* donné dans l'acte ni l

22. Temple, l. L

23. Brunel, n° 42 sans doute feuzal de I bien défendu ses inté

de sa valeur, l'équival avoir lieu avant que l s'il y avait culture sur

La date n'est just tion de pacages.

Le nom de la gra tombée en déshérence de Gellone dressé sous

Ex hereditate Bernar moine à Gellone ? (C par l'abbaye de Saint a jamais eu là qu'une

23 bis. Acte des du Rouergue, 1991, ciens, concédées par (1145-1153).

24. A.D. Haute a pensé sans preuve

25. Brunel, n° 26. Brunel, n° bien à Loc-Dieu qu' tion avec R. de Mir

26 bis. Brunel, l'origine du nouvel

27. Temple dan

28. Voir *Diction Pages sur l'Ardèche* dation à Sénanque, la filiation de Loc-I droits de paternité à

29. Cabrol (*Do* de l'évêque Adhémar ment, croyons-nous

30. *Manuscrit*. Il peu surprenante. Il

Au même rang, des familles à "nom simple", les Folquem, les Bonafos (est-ce les mêmes qui possèdent des biens importants dans la région de Salmiech ?). L'étude détaillée montrerait une extraordinaire imbrication des ayant-droits (les plus éloignés devant s'être introduits à l'occasion d'un mariage et d'une dot) et la variété des droits eux-mêmes, alleu, fief, viguerie, dime, unis ou séparés pour le même manse, et partagés de toutes les façons possibles. Les mêmes noms se répètent plusieurs fois, preuve que les cessions ont été progressives. Les mêmes noms se répètent.

18. Doat et Documents, p. 34. En 1148, P. Adalguerii abandonna la viguerie de ce manse contre 100 sous. *Ibidem*.

19. Documents, p. 58.

20. Les trois actes dans Doat et Documents.

20 bis. Voir à présent l'étude d'A. Soutou sur *Les possessions de Loc-Dieu sur le Larzac et le Larzac au XII^e siècle*, dans *Revue du Rouergue*, 1991, p. 349. Il a soigneusement relevé les noms des grangers et précise de nombreux points de toponymie et parle de la Roja (la Rouge), qui est l'étymologie la plus probable. M. Soutou voit une deuxième origine à la grange dans le manse de Soulier, qu'il identifie avec l'actuelle ferme de la Baume et qui aurait fait partie de la vicomté de Millau. S'il y a eu donation de ce côté, on n'a pas conservé de preuves.

21. Brunel, n° 60. C'est nous qui identifions le donateur. Voir aussi H. Dupont, *Recherches sur Peyrelade et les Ahenric*, dans *Revue du Rouergue*, 1957, p. 310. Le nom de l'abbé n'est pas donné dans l'acte ni les suivants, le moine chef de la grange ayant ample délégation d'autorité.

22. Temple, I. Loc-Dieu, n° 21.

23. Brunel, n° 42. Lieu inconnu. Ce bien avait déjà été engagé par Bernard Raimond du Monna, sans doute feodal de P. Ahenric. Il y a donc une suite d'opérations financières, où l'abbé a fort bien défendu ses intérêts. La somme prêtée est de 150 sous, et si la monnaie de Melgueil perdait de sa valeur, l'équivalent serait d'un marc d'argent fin pour 48 sous. Le remboursement ne pourra avoir lieu avant que le prêteur ait pu lever une récolte (qui constitue son intérêt), ou même deux, s'il y avait culture sur un guéret ou un terrain fumé, le débiteur prenant toutefois son droit de quart. La date n'est justifiée que par la présence de l'abbé, mais l'acte doit être postérieur à la donation de pacages.

Le nom de la grange, Roia ou La Roja (La Rouge) apparaît ici. Il pourrait s'agir d'une localité tombée en désuétude par disparition de la famille. Une table d'actes disparus d'un livre de chartes de Gellone dressé sous l'abbé Guillaume (et donc en principe antérieur à 1122) comporte la mention : *Ex hereditate Bernardi, Monachi de Roia*. S'agit-il du dernier représentant de la famille, devenu moine à Gellone ? (*Cartulaire de Gellone*, p. 139), ou du nom d'un établissement plus ancien fondé par l'abbaye de Saint-Guilhem ? A. Soutou a tort de parler d'un prieuré de Loc-Dieu car il n'y a jamais eu là qu'une chapelle pour la grange, même si son chef s'appelle bayle ou administrateur.

23 bis. Acte des A.D. Haute-Garonne, Sainte-Eulalie, 14, n° 8. Publié par A. Soutou, *Revue du Rouergue*, 1991, p. 358. Date précisée par le rappel des bulles dispensant de dîmes les Cisterciens, concédées par les papes Innocent II (1130-1143), Lucius II (1144-1145) et Eugène III (1145-1153).

24. A.D. Haute-Garonne, Temple, I. Loc-Dieu, n° 1. Nous n'avons pu voir cette pièce. On a pensé sans preuve qu'il s'agissait de la famille de Cassagnes-Comtaux.

25. Brunel, n° 71. Ce nom justifie la localisation de l'acte précédent.

26. Brunel, n° 80. Aucun autre paiement n'est indiqué. La sœur s'appelait Veziane et c'est bien à Loc-Dieu qu'elle est entrée, comme le montrera un autre acte vers 1166, nouvelle transaction avec R. de Mireval sur ce mas (Brunel, n° 111).

26 bis. Brunel, n° 107 et 109. Si Arnal est la même personne dans les deux actes, nous aurions l'origine du nouvel abbé, la famille d'Aubin.

27. Temple dans *H.L.*, V, 1168, n° 597.

28. Voir *Dictionnaire d'Histoire et Géographie ecclésiastique*, t. 12, p. 339. M. de Chialard, *Préface sur l'Ardèche*, p. 26. Malgré le texte déjà cité, qui est formel, on attribue d'ordinaire la fondation à Sénanque, d'où vinrent les moines qui organisèrent effectivement l'établissement. Mais la fondation de Loc-Dieu explique que le Chapitre Général de Cîteaux, en 1214, ait transféré les droits de paternité à Bonneval, un moment héritière des droits de Loc-Dieu. Voir plus loin.

29. Cabrol (*Documents*, p. 16) s'est demandé comment concilier cette date avec la présence de l'évêque Adhémar, mort en 1144, qui serait venu la consacrer. Mais celui-ci a dû assister seulement, croyons-nous, à la pose de la "pierre fondamentale" du monastère en 1134.

30. *Manuscrit*. L'inversion des dates, 5 des ides de juin et 2 des calendes de juin, paraît un peu surprenante. Il faut peut-être lire juillet la deuxième fois. La parfaite concordance chronolo-

- gique nous amène à proposer l'identification des deux Amiel, abbé de Loc-Dieu et Dalon, qui n'avait pas encore été proposée.
31. Ou de Cassagnes ? Serait-il le fils du donateur de 1151 ?
32. En 1166, Amiel s'intitule encore abbé de Loc-Dieu. Voir plus loin, par. 3, Beaudouin.
33. A.D. Haute-Garonne. Temple, Sainte-Eulalie, l. 7, n° 9. Doat et Documents, p. 39. Le nom complet de l'abbé est donné, il agit directement, sans mention du granger. Les moines devaient un *tercenarium* après la mort du donateur. On admirera les précautions pour éviter que les actes puissent paraître des ventes avec paiement. C'est un procédé constant chez les Cisterciens, nous n'y insisterons plus. Si le cens n'était pas versé à la Saint-Julien, les moines donneraient le prix auquel les céréales se vendaient à cette date. C'est le plus ancien exemple de "cours" de denrées que nous connaissions.
34. C'est nous qui l'identifions. Voir à présent l'étude d'A. Soutou, citée n. 20 bis, *Revue du Rouergue*, 1991. Brunel, n° 84. Il y a de nombreuses localités du nom de Lescure en Lévézou. Malgré la présence de Déodat de Castries, "chapelain" de Saint-Léons, nous pensons qu'il ne s'agit pas de l'Escurette, dans cette commune, mais plutôt de Lescure-Fangel près Prades-de-Salars, à cause des actes ultérieurs. Ce doit être aussi l'église de Lescure mentionnée pour Conques au IX^e siècle. Voir chap. III-2, Conques, n. 41. Ce sont les Templiers, derniers propriétaires, qui ont dû supprimer l'église. Voir plus loin, Templiers. C'est le même Virgile qui fait vers la même date une donation au Temple à Azinières. Brunel, n° 85.
35. *Cartulaire de Nonenque*, n° 6.
36. *Documents*, p. 72. On y a confondu, bien à tort, d'après le dossier Cabrol, ce Colombiers avec Coulommiers en Brie et donné une partie des textes concernant les relations de celui-ci avec Conques (voir plus haut, chap. III-2, Conques).
37. Voir *Dictionnaire d'Histoire et Géographie ecclésiastique*, t. 16, 1334. Les origines sont mal connues, les archives ayant été brûlées en 1814. La fondation est attribuée à Bernard IV, comte de Comminges, vers 1149. Les premiers religieux vinrent de la Creste, au diocèse de Langres ; le premier abbé fut Rainulf ou Arnulf. C'est donc à tort que les historiens rouergats attribuent la fondation à Guillaume, après son départ de Loc-Dieu. Mais c'est peut-être lui le troisième abbé, Guillaume, connu en 1163-1164, qui soumit son monastère à Citeaux.
38. Selon la *Gallia christiana*, t. 13, col. 216, c'est un Bernard Colens, abbé de Loc-Dieu, qui aurait autorisé l'abbé Guillaume, en 1163, à s'affilier à Citeaux, "à la prière du prieur de l'Hôpital de Jérusalem de Toulouse et de Pierre de Toulouse, maître de la maison du Temple de Toulouse". Ce dernier a bien existé effectivement (mention en 1169, Du Bourg, p. 71). L'intervention des ordres militaires en faveur de Citeaux est assez extraordinaire.
- Feuillans sera alors rattaché à la Creste, au diocèse de Langres, fille de Morimont. A cause de l'éloignement, elle acceptera de se soumettre à sa voisine, Bonnefont, puis des querelles amèneront Bonnefont à renoncer en 1175, et ce sera le retour définitif à la Creste.
- Il serait assez paradoxal que l'abbé Guillaume ait quitté Loc-Dieu au moment où l'abbaye passait à Citeaux, pour aller obtenir le même résultat à Feuillans. Il a dû au contraire y avoir des velléités d'opposition d'un côté ou de l'autre.
39. Cette dernière ne serait pas une fondation de Dalon selon le P. Canivez (*Dictionnaire d'Histoire et Géographie ecclésiastique*, t. 14, 38) qui lui attribue au contraire Palais Notre-Dame, fondée en 1156. Il fixe en 1162 l'adhésion de tout l'ensemble à Citeaux, mais il nous semble pressentir des difficultés à Loc-Dieu, le lien avec Dalon ayant été plus ou moins relâché. Celle-ci, d'ailleurs, n'a-t-elle pas cherché, comme Cadouin, à conserver son propre réseau à l'intérieur du filet cistercien ? Voir encore en 1214.
40. Mentionné seulement par le *Manuscrit*, dont nous sommes le premier à suivre la chronologie.
41. Voir plus loin, par. 6. Seul, cet acte s'est conservé à Bonneval, mais il rappelle les actes antérieurs, dont les dates sont fournies par l'histoire de Loc-Dieu. L'appât de possessions lointaines de Bonneval, même s'il n'a pas duré longtemps, paraît réel et non pas simplement dû aux circonstances. C'était toujours la vieille tentation des "lignes de prieurés".
42. Probablement un membre de la famille Bernard de Salles-Curan, très importante alors.
43. Brunel, n° 109.
44. Brunel, n° 112.
45. Cne Pont-de-Salars. Brunel, n° 117.
46. Temple, Toulouse. Les Canabières, inv. 50, l. 4, n° 69. Etait-ce un membre de la grande famille des Bertrand, de Millau ?

47. A.D. Haute-Garonne. Temple, Sainte-Eulalie, l. 7, n° 9. Doat et Documents, p. 39. Le nom complet de l'abbé est donné, il agit directement, sans mention du granger. Les moines devaient un *tercenarium* après la mort du donateur. On admirera les précautions pour éviter que les actes puissent paraître des ventes avec paiement. C'est un procédé constant chez les Cisterciens, nous n'y insisterons plus. Si le cens n'était pas versé à la Saint-Julien, les moines donneraient le prix auquel les céréales se vendaient à cette date. C'est le plus ancien exemple de "cours" de denrées que nous connaissions.

48. Brunel, n° 109.

48 bis. Proposé par d'autres ! Il s'agit peut-être de l'Escurette, dans cette commune, mais plutôt de Lescure-Fangel près Prades-de-Salars, à cause des actes ultérieurs. Ce doit être aussi l'église de Lescure mentionnée pour Conques au IX^e siècle. Voir chap. III-2, Conques, n. 41. Ce sont les Templiers, derniers propriétaires, qui ont dû supprimer l'église. Voir plus loin, Templiers. C'est le même Virgile qui fait vers la même date une donation au Temple à Azinières. Brunel, n° 85.

49. Nous complétons les frères survivants avec ceux qui sont morts, insuffisant.

50. Brunel, n° 109.

51. C'est le seul cas où ils devaient représenter le prieur, ils devaient représenter le prieur.

52. Brunel, n° 109.

53. Temple, Sainte-Eulalie, l. 7, n° 9.

54. Brunel, n° 109.

55. Brunel, n° 109.

56. Brunel, n° 109.

57. Brunel, n° 109.

58. *Cartulaire de Bonnefont*, n° 1170 (Brunel, n° 109).

59. Brunel, n° 109.

59 bis. Brunel, n° 109.

60. *Ibidem*, n° 109.

61. Au sens de trop peu favorable, on dut disparaître.

62. Sans doute la tenancière de la qu'il recevait ?

63. *Gallia christiana*, t. 13, col. 216, c'est un Bernard Colens, abbé de Loc-Dieu, qui aurait autorisé l'abbé Guillaume, en 1163, à s'affilier à Citeaux, "à la prière du prieur de l'Hôpital de Jérusalem de Toulouse et de Pierre de Toulouse, maître de la maison du Temple de Toulouse". Ce dernier a bien existé effectivement (mention en 1169, Du Bourg, p. 71). L'intervention des ordres militaires en faveur de Citeaux est assez extraordinaire.

64. Près Salles-Curan, Comtes de Rodez.

65. *Cartulaire de Bonnefont*, n° 1170 (Brunel, n° 109).

66. Ce dernier, selon le *Manuscrit*, est le prieur, Guillaume.

67. Le prieur en Chapitre. *Cartulaire de Bonnefont*, n° 1170 (Brunel, n° 109).

68. Il est mentionné avant la prière de l'abbé, le 12 des calendes de Prévaingues, par Guillaume de Blacques, prieur.

69. Ces alternatives de pouvoir s'expliquent par certains moines.

70. Conques donne tout ce qu'elle avait sur un mas près de l'église de Naussac et de Beaucastel, le chêne de Coart au moulin de Jorda''. Doat, vol. 143, fol. 292. Rigal-Verlaguet, n° 213. Doat nous dit que cet acte était dans le *Cartulaire*, alors qu'il manque à l'édition Desjardins. Au vu de l'acte, Conques avait des biens importants à Claunhac. *Gallia christiana*, I, 245, avec la date de 1160. Non repris au chapitre de Loc-Dieu, *ibidem*, 264. Mauvaise graphie : *Cluniacensem ecclesiam*.

70 bis. Mentions depuis 1185 selon Chr. de Valady, *Les châteaux de l'Ancien Rouergue*, t. III, p. 287. Il y eut ensuite une tour fortifiée, sur le plateau dominant la ville au nord-ouest. On parle en 1239 de l'*issart del Luéc-Dieu* (donc défrichement). G. 638. L'abbaye a eu une maison à Villefranche, signalée en 1321 (*Mémoires Société Aveyron*, t. 9, p. 245).

71. *Documents*, p. 75. Emotrosa doit être Combrouze près Colombières (connue déjà en 1146), bien qu'elle soit citée en tête avant Fontaynous. Tiracap doit être Tirecabre de Castanet, déjà mentionné vers 1144 (voir plus haut). Neuviale serait l'ancien nom de la grange de Marinesque. L'enquête de 1771 (éd. L. Lempereur) donne des compléments. Pour l'église d'Elbes, c'est l'évêque qui est collateur, mais les religieux croient l'être (et c'était bien leur droit primitif). Ils avaient des rentes à Naussac (p. 313) et six villages à Claunhac (grange de Marinesque, p. 712), des biens et dîmes à Limayrac près Colombières (p. 429. Confirmé par Touzery, p. 521), à Saint-Grat près Vailhourles (p. 349) et un moulin à La Rouquette, sur l'Aveyron en aval de Villefranche, tandis que la grange de l'Albenque leur donnait droit à une part des dîmes à La Madeleine-Saint-Memory (Touzery, p. 531). Un relevé très complet est fourni par l'amortissement de 1522 (*Documents*, p. 140). Les granges de Gipoulou et Tirecap n'y figurent plus. Sans doute ont-elles été absorbées par Merlet.

71 bis. *H.L.*, VIII, p. 1891.

72. Canivez, I, 196.

73. *Ibidem*, 407.

74. *Cartulaire de Bonneval*, n° 132. Martène, *Thesaurus*, IV, 1314. Nous avons vu que Chambons devait sans doute son origine à Loc-Dieu.

75. Canivez, I, 513. L'affaire est encore présentée en 1220 (*Ibidem*, 520). Rozières est dans le Jura (canton Arbois) et le Miroir en Saone-et-Loire (canton Cuiseaux). On ne saisit pas bien pourquoi deux abbayes si lointaines sont en relation avec le Vivarais et le Rouergue. Il semble bien qu'il s'agit de troupeaux transhumants qu'elles avaient confiés pour les faire fructifier, peut-être en se réservant une part sur la vente, selon le système du bail à cheptel.

76. Canivez, II, 78 et 88.

77. Voir plus haut, chap. III-8, Saint-Antonin.

78. Canivez, II, 280 et 451. L'identification avec Loc-Dieu en Piémont proposée par Canivez paraît moins probable, nous préférons suivre celle de la *Gallia*, I, 664 et de l'abbé L. Bousquet, *Six leçons*, p. 37.

3 - BEAULIEU

Si le Bailliage ont rencontré ou aussi relié

C'est sans doute un établissement d'Antonin, près de celle du Cau. Ce fut la 43^e zone (2).

Saint Beaulieu douze religieux. Pour vérifier ces renseignements, le sage de saint Beaulieu est effective. Pour obtenir le reliquaire d'Adhémar, pour la fondation po

Le premier prieur, Igné et Prévost

Particulièrement aux origines, après celle de Parisot, p. du monastère du voisin, Rigaud. Raimond Caumont. Sont présents et le moine Gérard reçu mas de Charlemagne. Dame-de-Saint-frément et la maison du Soujournet dans son domaine donnant intégralement de la ville. confirmera Cahors (10).